

**Avis adopté**

Séance plénière du 25 janvier 2023

*Du sol au foncier, des fonctions aux usages, quelle politique foncière ?*

**Déclaration du groupe CFTC**

S'il est un domaine dans lequel le Cese doit particulièrement s'illustrer, c'est dans l'analyse de sujets qui ne font pas toujours la une des médias, mais qui n'en sont pas moins cruciaux pour l'avenir de l'humanité. C'est le cas de la politique foncière qu'aborde cet avis, de manière nouvelle, pédagogique et abordable.

Son traitement a permis aux membres du groupe CFTC de prendre conscience de l'importance des sols pour la sauvegarde de la biodiversité et dans la lutte contre le changement climatique ; et qu'ils peuvent être pollués et pillés au détriment de la sauvegarde de la vie sur terre.

Cet avis nous a aussi permis de réaliser à quel point la question des sols est complexe, qui ne peut pas être traitée, comme on aurait tendance à le faire, de manière superficielle, tant elle recouvre de particularités, tant elle a d'acceptations, tant il y a d'intérêts en jeu. Or, au même titre que l'eau ou l'air, les sols doivent être considérés comme un bien commun.

En outre, il s'agit d'un sujet qui, au-delà de sa dimension macro, a des incidences sur nos activités quotidiennes, ne serait-ce que par l'usage que nous faisons des sols pour nous loger, nous déplacer, travailler, nous alimenter, nous divertir... C'est donc l'ensemble de la politique urbaine qui en est impacté et qui doit être renouvelé dans le cadre d'une planification nationale et territoriale repensée.

Enfin, et ce n'est pas le moindre de ses mérites, cet avis fixe un cadre de réflexion théorique inédit, de notre point de vue, à ce que l'on a pris l'habitude de nommer l'artificialisation des sols, sans trop savoir ce que l'expression recouvre.

Une fois cette vision de la politique foncière fixée, l'avis avance des préconisations auxquelles la CFTC ne peut que souscrire, plus particulièrement celles qui ont trait à l'aménagement du territoire, qui permettent de rendre cette politique cohérente.

La CFTC soutient également la préconisation 10 qui allie préservation des sols favorables aux activités humaines et indépendance énergétique par l'installation de panneaux photovoltaïques sur du bâti, la préconisation 15 en faveur de la souveraineté alimentaire de la France et la préconisation 18 qui étend à l'Europe cette politique qui vise à la préservation de la qualité des sols et la lutte contre l'artificialisation.

Concernant la préconisation 12 contestée par plusieurs groupes, la CFTC estime que le renforcement du dispositif de taxation des plus-values réalisées lors de la vente de terrains rendus constructibles, afin d'atteindre l'objectif zéro artificialisation nette, va dans le bon sens.

**Pour toutes ces raisons, la CFTC a voté l'avis** et remercie la rapporteure, ainsi que la commission et les services du Cese, pour la qualité de leur travail.